



Cumul retraite civil et militaire et temps de cotation

Par **rbn**, le **08/01/2008 à 14:48**

Bonjour, rn rn J'aurais 59 ans le 29 juillet 2008, et je m'interroge sur mon temps d'activité à fournir avant d'avoir le droit à la retraite? rn Mon cas est particulier! rn En effet en 1966, activité salarié du régime général, de 1967 à 1985 j'étais militaire de carrière, et en 1985 lors de mon départ de l'armée pour la vie civile rn j'ai été mis en position de retraite avec une pension du ministère de la défense. Depuis 1985 je suis à nouveau salarié cadre sous le régime général. rn Comment s'effectuera le calcul de mon temps de travail, et le calcul de ma retraite civile avec ma complémentaire? rn A quel âge pourrais-je me mettre en cessation d'activité, sachant que fin 2007 je totalisais 164 trimestres tous régimes confondus depuis 1966. rn Merci, en attente d'une réponse. rn Cordialement rn rn Jean-François

Par **jeanyves**, le **08/01/2008 à 18:38**

Bonjour, rn Je vous donne une adresse qui vous aidera peut-être: rn Ministère de l'Economie , des Finances et de l'Industrie rn Service des Pensions Bureau 1D rn Cumul Pension Rémunération rn 10, Boulevard Gaston DOUMERGUE rn 44964 NANTES Cedex 9 rn Tél: 02.40.08.87.71 Fax: 02.40.08.85.41 rn rn Vous pouvez consulter le Code des Pensions civiles et Militaires de Retraite principalement les articles L 84- L85- L86 et L 86-1. rn Votre situation était à l'époque très fréquente dans certains secteurs d'activité. rn Restant à votre disposition, rn jeanyves

Par **micHEL caron**, le **23/11/2008** à **20:16**

Bonjour, avez vous eu la réponse à votre question concernant le cumul de vos deux retraites et la détermination de la date de votre cessation d'activité ?
Je suis dans une situation similaire et bien qu'à quelques années de ma cessation d'activité, je me pose les mêmes questions.